

📍 Adresse : 7, rue Cadet - 75009 Paris - France

📞 Téléphone : +33 (0)1 42 46 78 46

✉️ Email : contact@afgemmaologie.fr

🌐 Site web : www.afgems-paris.com

⌚ Horaires d'ouverture : Lundi - Vendredi : 13h00 - 17h00

TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG

RÈGLEMENT

Le TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG est initié et organisé par l'Association Française Gemmologie dans le cadre de ses activités annuelles.

Le TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG est une compétition amicale et courtoise.

Du fait de sa participation, chaque participant individuel ou en équipe, s'engage à respecter le présent règlement. Ce dernier est disponible en libre accès et par téléchargement sur le site internet de l'Association Française de Gemmologie et au format papier lors des épreuves du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG.

ARTICLE 1 : COMMUNICATION

La date du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG est fixée minimum 2 semaines à l'avance. L'ordonnancement des rencontres : date, heure, prix et lieu du tirage au sort devront être précisés. Sera également précisé si le tournoi se pratique en individuel et/ou en équipe.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants au TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG devront se présenter à l'heure et au lieu défini afin de participer à l'activité. Toute personne ou équipe qui ne respectera pas ces conditions sera automatiquement et définitivement disqualifiée.

L'ensemble des participants devra s'acquitter des frais d'inscription au tournoi avant la manifestation. Le TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG doit compter au moins 10 participants pour avoir lieu. Si un tournoi rassemble moins de 10 joueurs, les organisateurs indiqueront que l'évènement est annulé ou reporté.

Participation des membres

La participation est ouverte à tout public, à partir de 15 ans. Seuls les membres de l'Association Française de Gemmologie et les étudiants s'acquittent des frais d'inscription au tarif réduit avant le tournoi.

Participation des invités

Des invités peuvent rejoindre la compétition en répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- sur parrainage des membres de l'Association Française de Gemmologie ;
- après avoir réglé les frais d'inscription au tarif réduit.

Participations au tarif réduit

- Tarif étudiant : les étudiants peuvent bénéficier d'un tarif réduit.
- Spectateurs : des spectateurs peuvent assister en direct au tournoi, à condition de respecter le silence et sans émettre quelque signe que ce soit aux participants.

Organisation des équipes

La participation au TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG peut se faire en individuel, ou en équipe. Une équipe comprend la collaboration de 2 personnes minimum.

Nombre de participants

Le nombre de participants au TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG est limité au nombre de places disponibles. Les organisateurs se laissent toute liberté de refuser des inscriptions si le nombre maximum de places disponibles est dépassé. Le nombre de places libres dépend de l'espace disponible des locaux et du matériel disponible (ex. : lampes). Seront admises en priorité les personnes préalablement inscrites, puis celles par ordre d'arrivée, les membres de l'AFG restant prioritaires.

Selon le nombre de participants, des groupes de 10 personnes tirées au sort par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG peuvent être créés. Ces groupes permettront de former des sessions successives d'1 heure, dont les horaires seront définis sur place.

ARTICLE 3 : OBJECTIFS ET INTENTIONS

Les objectifs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG sont de :

- Rassembler des gemmologues autour d'une ou plusieurs tables pour éprouver leurs compétences propres ;
- Permettre des rencontres entre amateurs, amateurs éclairés, enseignants et professionnels ;
- Découvrir des substances minérales, précieuses, gemmes, animales, végétales, synthétiques, artificielles ou autres, inattendues ;
- Permettre aux participants de tous niveaux (écoliers, étudiants, etc.) de se faire plaisir ;
- Recevoir en fin de cession des explications raisonnées sur les objets présentés ;
- Offrir une ambiance joviale et constructive.

ARTICLE 4 : LIEU DE L'ORGANISATION

Le TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG peut se dérouler dans des locaux choisis par les organisateurs, en France ou à l'international.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL APPORTÉ PAR LES PARTICIPANTS

Pour participer au TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG, les participants peuvent apporter leur propre matériel, dans les limites suivantes :

- une loupe à l'œil ;
- une lampe à lumière blanche exclusivement, de leur choix ;
- un chiffon doux ;
- une pâte collante type Rodico ;
- une bouteille d'eau ;

Restrictions

Aucun autre instrument ne sera toléré lors de la compétition du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG. Aucune précelle mécanique ou autre matière, ou pince ne peut être employée.

Aucun ouvrage ou article ne pourra être apporté et consulté durant le tournoi. Aucune consultation Internet, d'un smartphone ou d'un quelconque appareil n'est admise. Le(s) téléphone(s) portable(s)

doivent être posés devant chacun des propriétaires et laissés à la vue des assesseurs. Toute consultation est éliminatoire, sauf pour des cas d'urgence avérée.

ARTICLE 6 : MATÉRIEL FOURNI PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE GEMMOLOGIE

Les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG fourniront le matériel suivant :

- chaises ;
- tables ;
- lampes ;
- loupe à l'œil (prêt temporaire)
- fiche de résultats d'analyse strictement personnelle et anonyme (le nom du candidat étant caché par un petit volet opaque. Seuls les noms des trois candidats gagnants seront dévoilés au moment de la remise des prix.

Les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque erreur d'analyse des pierres des participants, qui serait liée à la qualité du matériel mis à disposition ou provisoirement prêté.

ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DU TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE A.F.G.

Après avoir réglé leur participation au TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE A.F.G., les participants individuels ou les équipes tirent au sort sous la surveillance d'un organisateur, la table et le siège où ils doivent s'installer pour toute la durée du tournoi. Tout moyen de tirage au sort peut être employé (tickets, logiciel, etc.).

Une fois l'ensemble des participants installés autour de la table du tournoi, le silence fait, les organisateurs distribuent les « pierres » à expertiser qui prennent toutes la dénomination de « pierre » dans un sens pratique. La « pierre » est déposée sur un plateau fourni par les organisateurs, ce dernier comportant un numéro précis et une petite photo. Tout type de matériaux peut être présenté à partir du moment où ils sont ou ont été employés dans les métiers de la bijouterie-joaillerie et tous les métiers qui s'y rattachent. Il peut s'agir de « pierres » facettées, cabochonnées, ou baroques, des intailles et camées, des graviers, des cristaux, des roches, des matières biologiques, des substances artificielles, de synthèse, ou autres.

Une seule « pierre » est distribuée à la fois à chaque personne, et ce, pour une durée limitée à 1 minute et 30 secondes.

Chaque « pierre » est distribuée en suivant le cours d'un déplacement dextre, à la manière d'une chenille sous l'œil des organisateurs. Chaque candidat au signal prend le plateau de son voisin de gauche, après avoir donné son plateau à son voisin de droite, et ainsi de suite au signal.

Les participants attendent alors en silence sans toucher les « pierres » jusqu'à ce que les organisateurs aient vérifié que leur distribution soit correcte. Ce n'est qu'à partir de cet instant que les organisateurs donnent le top-départ des analyses et déclenchent le chronomètre pour 1,5 mn.

À la fin de la session, chaque candidat recule et laisse son plateau numéroté en place. La libération des places sera accordée après révision du total du nombre des « pierres » présentées et la vérification de leurs contenus et état par les organisateurs.

Temps d'analyse pour chaque « pierre » :

La durée d'analyse est d'une minute trente (1'30 mn). Le décompte du temps imparti (début à fin des 1'30 mn) est signalé oralement par un organisateur du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE A.F.G.

À la fin de son analyse, chaque participant doit impérativement écrire de manière lisible le résultat de son analyse sur la fiche de résultat officielle fournie par le TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG. Une écriture illisible sera comptée nulle. Dans le cas de ratures litigieuses, les organisateurs se porteront juges de l'acceptation ou de la nullité de la réponse.

Au son de la clochette marquant la fin du temps imparti, chaque participant remet obligatoirement le matériel ou la « pierre » dans son plateau. Tout joueur abusant soit des délais, soit de la demande de délais, peut se voir infliger des sanctions amicales.

Chaque participant transmet son pli à son voisin de droite. L'ensemble de cette/ces manœuvres se déroule sous la surveillance des organisateurs.

Au terme du temps imparti de la session, chaque participant individuel, ou l'équipe, remet sa fiche d'analyse complétée aux organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE A.F.G.

Tout participant ne respectant pas scrupuleusement ces règles sera éliminé.

Désignation du gagnant et des résultats du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG

Après la fin de la session, les fiches d'analyse rassemblées sont étudiées par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG.

Les réponses des participants sont notées par points :

- 1 - pour une bonne réponse ;
- 0,5 - si la réponse est incomplète ;
- 0 - si la réponse est erronée.

Le total des notations permet de déterminer le/les gagnants. Le classement des participants est effectué en fonction du nombre de points réunis.

L'annonce du/des gagnants se fait lors de l'évènement.

En cas de litige, il revient aux organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG, de trancher.

Remise des prix

La remise des prix se fait en fonction des résultats officiellement annoncés par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG et en fin de journée. Le temps de dépouillement des fiches d'analyses des candidats correspondra au débriefing « pierre » par « pierre ». Ce moment est ouvert à tous les publics.

ARTICLE 8 : FICHES D'ANALYSE

La fiche à remplir par les participants est fournie par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG. Dessus y figurent :

- un emplacement pour le nom du candidat ;
- un emplacement pour ses coordonnées : Email, téléphone ;
- un emplacement pour l'analyse des « pierres » et matériaux.

L'ensemble des données permettant d'identifier le candidat ou l'équipe et concernant les analyses, doit être complété clairement. La fiche du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG doit être rendue en fin de session. Les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG ne sauraient être tenus responsables d'un quelconque problème lié à une absence d'information ou d'illisibilité des informations présentées.

L'ensemble des données personnelles seront conservées et traitées par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG dans le strict respect de la réglementation actuelle, notamment dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.).

ARTICLE 9 : PRIX ET RÉCOMPENSES

Les récompenses fournies par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG seront distribuées suite à l'annonce du classement des participants.

Sauf indication contraire, les organisateurs ont toute liberté d'ajouter d'autres récompenses à celles prévues originellement par le TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG.

Effets d'une disqualification sur la répartition des récompenses

Les joueurs peuvent ne pas recevoir la récompense du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG s'ils ont été disqualifiés, où s'ils sont partis avant la fin de l'événement. Si un joueur est disqualifié d'un tournoi, il est retiré du classement.

Après que les joueurs disqualifiés ou ayant abandonné le tournoi aient été retirés du classement, le classement des autres joueurs peut être ajusté en conséquence. Cela peut signifier que d'autres joueurs deviennent éligibles à une récompense.

Si un tel ajustement se produit après l'attribution d'une récompense tangible, les joueurs dont le classement final a été modifié ne recevront pas d'autres récompenses tangibles.

Récompenses non réclamées

Les produits promotionnels ou autres récompenses qui ne sont pas réclamés après un TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG sont considérés comme perdus par le participant. Les participants ne doivent pas s'attendre à conserver leurs droits aux récompenses s'ils ne sont pas présents au tournoi pour les recevoir.

ARTICLE 10 : PERTE, VOL, SUBSTITUTION OU DÉGRADATION

En cas de perte, de vol, de substitution ou dégradation du matériel ou des pierres fournies par les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG, l'Association Française de Gemmologie pourra intenter des poursuites judiciaires.

ARTICLE 11 : COMPORTEMENT ANTI-ÉTHIQUE

Tout comportement irrespectueux, agressif, ou portant atteinte à l'intégrité de quelque manière que ce soit à un participant ou à un organisateur du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG sera sanctionné.

Toute attitude excessive pouvant gêner le confort des autres participants peut donner lieu à des sanctions sur le libre arbitre des organisateurs (gestes, bruits, paroles, tenues, objets, attitudes, etc.), même pour les spectateurs hors du tournoi.

La parole engage le participant

Toute annonce verbale d'abandon engage son auteur et devient effective dans l'instant. Le témoignage des organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG fait autorité. En cas de désaccord(s), ou d'un quelconque problème sur une table de travail, et en l'absence d'organisateur, les témoignages d'autres participants pourront éventuellement être pris en compte.

Réclamations

Le fait de s'inscrire au tournoi public du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG implique de la part des participants une acceptation tacite de l'ensemble des règles écrites et de toutes les décisions

qui seront prises par les organisateurs du tournoi. Aucune réclamation envers un organisme extérieur ne sera ainsi recevable.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Les organisateurs du TOURNOI NATIONAL DE GEMMOLOGIE AFG sont propriétaires des droits d'exploitation en France comme à l'international de la manifestation. Dans ce cadre, ils peuvent être conduits à photographier et/ou filmer l'évènement afin de faire la promotion du prochain tournoi, de ses compétitions futures ou de la gemmologie en général.

En accord avec le droit à l'image, les organisateurs devront notifier aux participants leur intention de filmer et/ou de photographier un ou plusieurs ou l'ensemble des participants durant le tournoi. Ils pourront photographier une foule mais devront demander l'accord oral et écrit (sur la fiche d'analyse par exemple) des individus pris en photo ou filmés individuellement.

Paris, année 2021

Version 01

Le Président de l'Association Française de Gemmologie